Un référent en matière de lutte contre le harcèlement sexuel et les agissements sexistes est désigné par le comité social et économique parmi ses membres, sous la forme d'une résolution adoptée selon les modalités définies à l'article L. 2315-32, pour une durée qui prend fin avec celle du mandat des membres élus du comité.

#### service-public.fr

- > Élections du CSE dans les entreprises de 11 salariés et plus : Composition du CSE
- > Comité social et économique (CSE) : Composition du CSE

## 2314-2 Ordonnance n°2017-1386 du 22 septembre 2017 - art. 1

■ Legif. Plan Jp.C.Cass. Jp.Appel Jp.Admin. Juricaf

Sous réserve des dispositions applicables dans les entreprises de moins de trois cents salariés, prévues à l'article L. 2143-22, chaque organisation syndicale représentative dans l'entreprise ou l'établissement peut désigner un représentant syndical au comité. Il assiste aux séances avec voix consultative. Il est choisi parmi les membres du personnel de l'entreprise et doit remplir les conditions d'éligibilité au comité social et économique fixées à l'article L. 2314-19.

### Récemment au Bulletin de la Cour de Cassation

- > Soc., 5 janvier 2022, n° 21-13.141, (B), FRH [ECLI:FR:CCASS:2022:SO00038]
- > Soc., 22 janvier 2020, nº 19-13.269 (P) [ ECLI:FR:CCASS:2020:SO00096 ]
- > Soc., 11 septembre 2019, nº 18-23.764 (P) [ ECLI:FR:CCASS:2019:S001235 ]

## . 2314-3 LOI n°2021-1018 du 2 août 2021 - art. 1

■ Legif. ■ Plan Jp.C.Cass. Jp.Appel Jp.Admin. Juricaf

I.-Assistent avec voix consultative aux réunions prévues aux premier et deuxième alinéas de l'article L. 2315-27 sur les points de l'ordre du jour relatifs aux questions relatives à la santé, à la sécurité et aux conditions de travail et, le cas échéant, aux réunions de la commission santé, sécurité et conditions de travail :

1° Le médecin du travail, qui peut donner délégation à un membre de l'équipe pluridisciplinaire du service de prévention et de santé au travail ayant compétence en matière de santé au travail ou de conditions de travail ; 2° Le responsable interne du service de sécurité et des conditions de travail ou, à défaut, l'agent chargé de la sécurité et des conditions de travail.

II.-L'agent de contrôle de l'inspection du travail mentionné à l'article L. 8112-1 ainsi que les agents des services de prévention des organismes de sécurité sociale sont invités ;

1° Aux réunions de la ou des commissions santé, sécurité et conditions de travail ;

2° A l'initiative de l'employeur ou à la demande de la majorité de la délégation du personnel du comité social et économique, aux réunions de ce comité mentionnées aux premier et deuxième alinéas de l'article L. 2315-27; 3° Aux réunions du comité consécutives à un accident de travail ayant entrainé un arrêt de travail d'au moins huit jours ou à une maladie professionnelle ou à caractère professionnel.

#### service-public.fr

- > Élections du CSE dans les entreprises de 11 salariés et plus : Composition du CSE
- > Comité social et économique (CSE) : Composition du CSE

### Section 2 : Election

Sous-section 1 : Organisation des élections.

# Ordonnance n°2017-1386 du 22 septembre 2017 - art. 1

Lorsque le seuil de onze salariés a été franchi dans les conditions prévues au deuxième alinéa de l'article L. 2311-2, l'employeur informe le personnel tous les quatre ans de l'organisation des élections par tout moyen

n.369 Code du travail